

223C0500
AV212

27 mars 2023

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique¹
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

ROTHSCHILD & CO

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Global Alpha Capital Management Ltd.*	vente le 20/03/2023 achat le 23/03/2023	107 631 actions 54 929 actions code FR0000031684	46,70 46,65	3 179 577 actions et droits de vote** 3 234 506 actions et droits de vote**

* Agissant pour le compte de client et de fonds et contrôlée indirectement par Connor, Clark & Lunn Financial Group Ltd.

** Il est précisé que la société Global Alpha Capital Management Ltd. gère par délégation 899 364 actions ROTHSCCHILD pour le compte de fonds qui ont conservé l'exercice des droits de vote.

La société Global Alpha Capital Management Ltd. a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Global Alpha Capital Management Ltd. (GACM) agissant en sa qualité de société de gestion de portefeuille pour le compte de « *non-collective investment schemes clients* » ainsi que CC&L Global Alpha Fund, Global Alpha EAFE Small Cap Equity Fund, Global Alpha, Global Alpha Global Small Cap Fund et Global Alpha International Small Cap Fund LP (ensemble, les « clients ») divulguent par la présente que :

Le GACM agit uniquement pour le compte des clients et n'agit pas de concert avec un tiers à l'égard de ROTHSCCHILD.

Le GACM a l'intention d'acquérir ou de céder plus d'actions de ROTHSCCHILD en fonction des conditions de marché et/ou de ses obligations envers les clients conformément aux devoirs du GACM en tant que société de gestion de portefeuille.

Le GACM a l'intention, à compter de cette date, d'apporter une partie des actions détenues.

En cas de changement d'intention, celui-ci sera rendu public sans délai, conformément à la réglementation applicable. »

¹ Période de préoffre (cf. D&I 223C0257 du 6 février 2023).